



Modification No. 004 - Cette modification est préparée pour prolonger la date de clôture de la DAMA et modifier les critères techniques obligatoires puisqu'une erreur de transcription a été fait lors de la modification 002.

1. CRITÈRES TECHNIQUES

1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

SUPPRIMER

N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
O2	(c) Exigences relatives aux projets de recommissioning soumis : La superficie brute du bâtiment : 10 000 m² et plus. Le coût total du projet (honoraires et travaux) : 50 000\$ et plus.	
O3	(d) Exigences relatives aux projets de recommissioning soumis : La superficie brute des bâtiments : 10 000 m² et plus Le coût total du projet (honoraires et travaux) : 50 000\$ et plus	

AJOUTER

N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
O2	(e) Exigences relatives aux projets de recommissioning soumis : La superficie brute du bâtiment : 2 000 m² et plus. Le coût total du projet (honoraires et travaux) : 10 000\$ et plus.	
O3	(f) Exigences relatives aux projets de recommissioning soumis : La superficie brute des bâtiments : 2 000 m² et plus Le coût total du projet (honoraires et travaux) : 10 000\$ et plus	



ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

SUPPRIMER

**RECOMMISSIONING
RÉGION DE MANITOBA ET DE LA SASKATCHEWAN**

AJOUTER

**RECOMMISSIONING
RÉGION DE L'ATLANTIQUE**

Information additionnelle:

1.2 EVALUATION OF RATED CRITERIA

C1 1.a. Étude de présélection; signifie **présélectionner des bâtiments, systèmes ou équipements susceptibles d'être améliorés dans le processus de RCx.**

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.